



# Candidature LEADER 2023-2027 en Haute-Meuse

Anhée – Dinant – Hastière – Houyet – Onhaye – Yvoir

Présentation de la stratégie et appel à pré-projets



FONDATION  
CYRYS

1<sup>er</sup> février 2023

## Candidature LEADER 2023-2027 en Haute-Meuse

# Bienvenue !

Six communes de la Haute-Meuse - Anhée, Dinant, Hastière, Houyet, Onhaye et Yvoir - se sont mobilisées pour constituer un Groupe d'Action Locale et élaborer une candidature à la mesure européenne LEADER avec l'appui de la Fondation CYRYS.



## Au menu ce soir !

- ❑ C'est quoi un GAL ? C'est quoi LEADER ?
- ❑ Pourquoi un appel à pré-projets ?
- ❑ La stratégie locale proposée
- ❑ La procédure et les critères de sélection des pré-projets
- ❑ Les prochaines étapes
- ❑ Vos questions



# C'est quoi un GAL ?

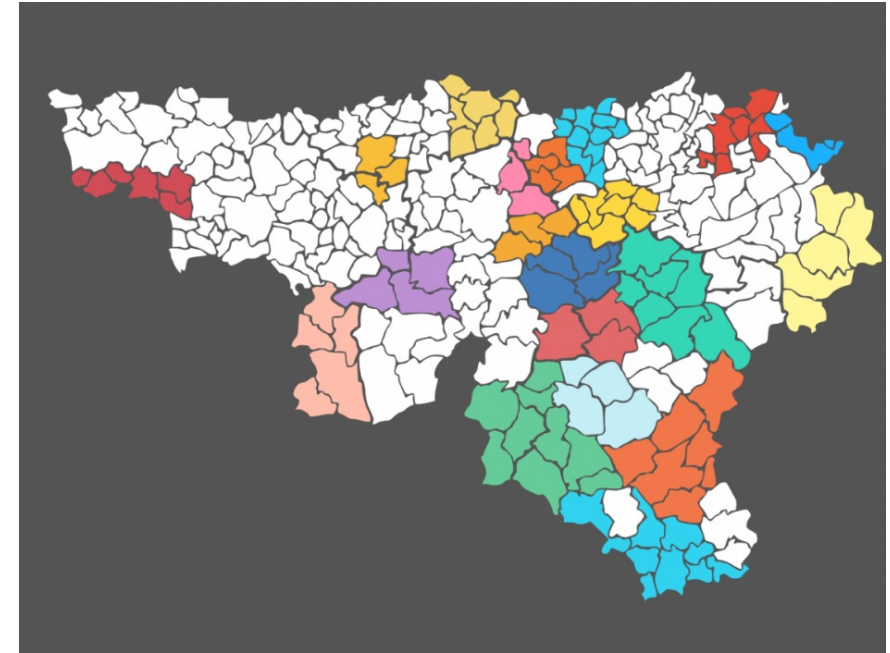
## GAL = Groupe d'Action Locale

Une association de communes et de partenaires privés qui mobilise des fonds européens LEADER pour mettre en œuvre un programme de développement local



- ❑ Mobiliser et aider les acteurs locaux
- ❑ Renforcer une dynamique territoriale
- ❑ Réaliser des projets innovants qui répondent aux besoins du territoire

- Min 3 communes rurales contiguës
- Entre 20 000 et 80 000 habitants



- Critères de recevabilité d'une candidature
  - Définition d'un territoire cohérent
  - Mise en place d'un PPP
  - Elaboration d'une stratégie

# Et LEADER ?



- ❑ LEADER est l'acronyme de 'Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale'
- ❑ C'est une mesure européenne de la PAC que la Wallonie décline via son Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC).
- ❑ Les projets LEADER sont co-financés :
  - Par des subsides européen et wallon à hauteur de 90%
  - 10% doivent être financés localement
- ❑ Le budget envisagé pour le programme en Haute-Meuse Budget s'élève à maximum 1.785.000€ pour une période de 4 ans (janvier 2024 à décembre 2027)
- ❑ LEADER est très normé et comporte des spécificités méthodologiques dont l'approche 'ascendante', l'innovation...



# Pourquoi un appel à pré-projets ?

- ❑ Parce que les actions qui seront portées ou accompagnées par le GAL doivent être des actions proposées par les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations, communes, etc.
- ❑ Le concept de pré-projet est défini par la Wallonie dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures LEADER pour constituer un GAL
- ❑ Il s'agit de solliciter les forces vives publiques, privées et citoyennes du territoire afin qu'elles définissent, par le dépôt d'un ou plusieurs pré-projet(s) les actions qui peuvent concrétiser la stratégie définie pour le territoire.



## La stratégie locale

Suite au travail de diagnostic du territoire et aux analyses AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces), le Partenariat Public-Privé (PPP) du GAL Haute Meuse a défini :

- ❑ une vision à l'horizon 2030
- ❑ des enjeux
- ❑ deux axes de développement et 7 objectifs stratégiques

# Une vision

## **La vision pour le territoire de la Haute-Meuse à l'horizon 2030 est la suivante :**

- ❑ Un territoire décarboné dont les richesses naturelles remarquables sont à préserver, la biodiversité à améliorer et où une eau claire et propre y coulera à long terme
- ❑ Un territoire référent en matière de tourisme doux et durable, fier de de ses richesses historiques, culturelles, archéologiques, paysagères, ...
- ❑ Un territoire entreprenant et inclusif qui favorise les synergies entre les gens du cru et d'ailleurs, le milieu associatif, les collectivités et les entreprises, sur lequel chacun a accès à la culture
- ❑ Un territoire apaisé et respectueux de tous, accueillant une économie locale renforcée, des producteurs locaux heureux et des habitants satisfaits



# Des enjeux (voir Vade Mecum)

Ressources  
naturelles

Tourisme

- ❑ Préservation, gestion, restauration du milieu naturel
- ❑ Valorisation
- ❑ Développement de milieux naturels
- ❑ Mise en place d'une activité économique locale respectueuse du milieu naturel
- ❑ Protection de la qualité de l'eau en tant que ressource
- ❑ Amélioration de l'eau en tant que milieu
- ❑ Amélioration de la résilience face aux changements climatiques
- ❑ Réservation de zones de quiétude et de la cohabitation entre l'humain et la nature
- ❑ Réappropriation du patrimoine par les habitants & les opérateurs pour en faire des ambassadeurs de leur territoire (fierté & appartenance)
- ❑ Interconnexion entre les opérateurs locaux pour mettre en valeur les ressources de manière concertée (accompagnement & mise en réseau)
- ❑ Le slow tourisme comme fil conducteur du développement stratégique
- ❑ Amélioration des relations entre habitants et touristes (médiation touristique)

# Deux axes de développement > 1

## LA VISION

*Un territoire décarboné dont les richesses naturelles remarquables sont à préserver, la biodiversité à améliorer et où une eau claire et propre y coulera à long terme*

### 1. Ressources naturelles

1.1. Préserver, sauvegarder et restaurer le milieu naturel (eau, bois, biodiversité, paysages ...)

1.2. Favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'activité humaine et la nature

1.3. Développer des activités économiques locales qui valorisent les ressources naturelles tout en les respectant

# Deux axes de développement > 2

## LA VISION

*Un territoire référent en matière de tourisme doux et durable, fier de de ses richesses historiques, culturelles, archéologiques, paysagères, ...*

## 2. Tourisme

2.1. Soutenir le développement d'une offre de slow tourisme, durable et respectueuse du territoire

2.2. Améliorer les relations entre habitants et touristes (médiation touristique)

2.3. Mettre en valeur les atouts du territoire de manière concertée (accompagnent & mise en réseau & interconnexions)

2.4. Favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants & les opérateurs pour les rendre ambassadeurs de leur territoire (fierté & appartenance)

# Des accents transversaux

Dans les projets qui seront menés, une attention particulière pourra être apportée :

- ❑ À favoriser les synergies entre acteurs locaux, la cohésion et l'inclusion sociale
- ❑ À développer l'activité économique locale
- ❑ Aux nouveaux usages numériques (en veillant à leur sobriété et aux enjeux de la fracture numérique)

## LA VISION

- *Un territoire entreprenant et inclusif qui favorise les synergies entre les gens du cru et d'ailleurs, le milieu associatif, les collectivités et les entreprises, sur lequel chacun a accès à la culture*
- *Un territoire apaisé et respectueux de tous, accueillant une économie locale renforcée, des producteurs locaux heureux et des habitants satisfaits*

Candidature LEADER 2023-2027 en  
Haute-Meuse

# Procédure et principes de l'Appel à pré-projets

# Principes généraux de l'appel à pré-projets

- ❑ Le pré-projet doit **répondre aux objectifs** macro européens et régionaux (voir Vade Mecum). Il doit, en outre, spécifiquement répondre à un ou plusieurs enjeux/objectifs définis comme prioritaires pour le territoire de la Haute Meuse
- ❑ La proposition d'action est imaginée pour le territoire (et non pour un acteur ou un groupement particulier). En ce sens, les pré-projets doivent également être imaginés avec **une finalité collective** et non individuelle.
- ❑ **Tout acteur du territoire** (citoyen, entreprise, association, commune, etc.) peut être auteur et déposer un pré-projet. Il est important de noter que l'auteur du pré-projet n'est pas automatiquement responsable de sa mise en œuvre.
- ❑ L'action déclinée dans le pré-projet devrait pouvoir s'établir à **l'échelle de tout le territoire** des 6 communes par les partenaires qu'elle mobilise et/ou les résultats ou les bénéficiaires qu'elle veut atteindre. Ainsi des partenaires extérieurs peuvent aussi déposer un pré-projet à condition qu'il concerne spécifiquement le territoire.

# Principes généraux de l'appel à pré-projets

- ❑ Le pré-projet doit pouvoir se développer dans un esprit collaboratif et prendre place sur un partenariat entre acteurs publics et privés (PPP).
- ❑ Le pré-projet met en évidence des idées et actions novatrices, à tester pour le territoire.
- ❑ Les actions du pré-projet devront être mises en œuvre entre 2024 et 2027.
- ❑ Le pré-projet sollicite des moyens de mise en œuvre excluant les dépenses importantes en investissements et/ou infrastructures. Il peut cependant identifier des pistes et opportunités de financements complémentaires à aller solliciter dans le cadre du projet.



# Critères de recevabilité

**Le formulaire de réponse est complet**

Ce critère spécifie que toutes les sections doivent être complétées. La section concernant le partenariat pourrait être rédigée de façon plus approximative dans la mesure où de nouveaux partenaires peuvent être identifiés ultérieurement.

**Les actions proposées sont éligibles au financement Leader**

Ce critère se réfère à la nature des actions financées (actions de promotion, de sensibilisation, de formations, les études, les animations, les actions sur le terrain, ....), excluant les dépenses d'investissements (infrastructures, matériel roulant...), les dépenses pour des actions hors territoire. Ce critère se rapporte également au cadre financier (budget max disponible) et à la durée (2024-2027) de la programmation Leader.

**Les actions proposées concernent le territoire du GAL ou peuvent être étendues à tout le territoire du GAL**

Ce critère précise que les actions doivent avoir une portée supracommunale. Une action proposée à l'échelle communale peut être retenue si elle est transférable au territoire des 6 communes.



# Critères de sélection

	Critères de sélection	Pondération
1	Contribution à répondre aux enjeux/à la stratégie du territoire	15
2	Caractère novateur pour le territoire	5
3	Intégration des habitants et associations du territoire	10
4	Capacité de favoriser les synergies entre acteurs du territoire	15
5	Capacité de générer des retombées économiques	15
6	Perspectives crédibles de pérennisation	10
7	Valorisation des ressources du territoire	10
8	Capacité de mise en œuvre (timing, budget, moyens humains)	10
9	Complémentarité avec des initiatives locales existantes	5
10	Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	5
	TOTAL	100

# Étapes

- ❑ Dépôt des pré-projets via formulaire en ligne (e-mail, courrier) jusqu'au 24 février à minuit.
- ❑ Entre le 2 et le 24 février, possibilité de poser des questions
  - via [info@cyrus.be](mailto:info@cyrus.be) ou
  - par vidéoconférence (Zoom): <https://bit.ly/qrGHM> aux dates suivantes:
    - 03/02 de 14 à 15h
    - 06/02 de 19 à 20h
    - 10/02 de 9 à 10h
    - 22/02 de 18 à 19h

# Etapes (suite)

- ❑ Vérification de la recevabilité des différents pré-projets
- ❑ Evaluation des pré-projets par le PPP sur base des critères de sélection.
- ❑ Recommandations et propositions du PPP, par exemple :
  - de fusion des pré-projets
  - de travail à mener sur les partenariats et collaborations qui doivent se constituer
  - sur le cadre budgétaire
  - sur les précisions à apporter
  - sur les porteurs de projet recommandés ...
- ❑ Sur base de ces recommandations et des pré-projets, atelier dédié à l'élaboration des fiches-projets thématiques le 16 mars, ouvert à tous, y compris aux porteurs de pré-projet

# Étapes

<b>Du 1<sup>er</sup> au 24 février</b>	Période de dépôt des formulaires (en ligne de préférence)
<b>Fin février - début mars</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❑ Vérification de la recevabilité des différents pré-projets</li><li>❑ Sélection des pré-projets par le PPP sur base des critères de sélection</li><li>❑ Recommandations et propositions du PPP, par exemple :<ul style="list-style-type: none"><li>○ de fusion des pré-projets</li><li>○ de travail à mener sur les partenariats et collaborations qui doivent se constituer</li><li>○ sur sur le cadre budgétaire</li><li>○ sur les précisions à apporter</li><li>○ sur les porteurs de projet recommandés ..</li></ul></li></ul>
<b>16 mars</b>	Mise en place d'ateliers thématiques (avec porteurs de projets et toute personne intéressée) pour la rédaction des fiches projets
<b>30 mars</b>	Validation des fiches-projets et des orientations du dossier de candidature par le Partenariat Public-Privé du GAL Haute Meuse
<b>Du 1<sup>er</sup> au 14 avril</b>	Rédaction finale du plan d'action et du dossier complet de candidature
<b>21 avril au plus tard</b>	Remise du dossier de candidature auprès du SPW

# Le PPP

## Des partenaires privés :

Ardenne et Gaume  
Centre Culturel de Dinant  
Contrat de Rivière Haute-Meuse  
Contrat de Rivière Lesse  
La Fondation CYRYS  
Le Club Alpin  
Lesse Nature et Patrimoine  
Maison du Tourisme Explore Meuse  
Maison du Tourisme Famenne - Ardenne  
Natagora

## 6 communes :

Anhée  
Dinant  
Hastière  
Houyet  
Onhaye  
Yvoir

&

Avec le soutien méthodologie du BEP



[www.galhautemeuse.be](http://www.galhautemeuse.be)

[info@cyrys.be](mailto:info@cyrys.be)

082/610 711

Candidature LEADER 2023-2027 en  
Haute-Meuse

# Vos questions